



CONSEIL DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Séance du 4 novembre 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 novembre à 18h30, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 29/10/25

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; M. Élie JOUSSELLIN a donné pouvoir à Mme Laurence PATRICE pour la fin de la séance.

Madame Dominique Versini est arrivée pour la délibération 10-225-26 relative à l'approbation de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026.

## TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10-2025-23 – Désignation du secrétariat de séance.....	5
10-2025-27 – Adoption de la procédure d'urgence.....	6
10-2025-24 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 septembre 2025.....	6
10-2025-26 – Approbation de l'état spécial du 10 <sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026.....	6
10-2025-25 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square Villemin-Mahsa Jîna Amini au 4-6 rue des Récollets (10 <sup>e</sup> ) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Ville Mains Jardins .....	10
Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la politique du logement dans le 10 <sup>e</sup> , auquel sont rattachés les délibérations suivantes et le vœu PCF V10-2025-14 : .....	12
2025 DLH 166 – Réalisation, 33 bd de Strasbourg et 59 passage Brady (10 <sup>e</sup> ), d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (67 327 euros).....	12
2025 DLH 234 – Réalisation, 114 rue de Maubeuge (10 <sup>e</sup> ), d'un programme d'acquisition-amélioration de 34 logements (14 PLAI - 20 PLUS) par ICF Habitat La Sablière – Subvention (4 234 659 euros).....	12
2025 DLH 283 – Réalisation d'un programme d'ilots de fraîcheur par la RIVP dans le 10 <sup>e</sup> arrondissement – Subvention (138 600 euros).....	12
2025 DLH 343 – Réalisation, 14 rue Lucien Sampaix (10 <sup>e</sup> ), d'un programme de rénovation d'une pension de famille comportant 31 logements par 3F Résidences – Subvention (215 261 euros) ..	12
2025 DLH 355 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs – Bilan n+1 de l'année 2024.....	12
2025 DLH 371 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.....	12
2025 DLH 372 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.....	12
2025 DDCT 167 – Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions de 205 325 euros à 37 associations.....	22
2025 DDCT 177 – Assemblées citoyennes d'arrondissement.....	23
2025 DAE 117 – Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions .....	27
2025 DAE 170 – Clôture des opérations Vital'Quartier .....	28

2025 DJS 130 – Adaptation exceptionnelle du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2025.....	31
2025 DAC 311 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Isidore et Claire Weyl au 12 rue de Valenciennes à Paris (10 <sup>e</sup> ) .....	32
2025 DAC 169 – Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'« Art pour grandir » et l'héritage olympique.....	34
2025 DSOL 161 – Subventions (125 000 euros) et conventions avec 5 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.....	36
2025 DSOL 168 – 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion – Conventions et avenants.....	37
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	40
2025 DASCO 87 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).....	40
2025 DJS 22 – Héritage des Jeux : Paris Sportives – Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 47 associations pour le financement de 47 projets.....	40
2025 DFPE 109 – Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges .....	40
2025 DFPE 155 – Subvention (240 000 euros) et conventions avec l'association La Maison Kangourou (10 <sup>e</sup> ) pour des travaux de restructuration dans 2 crèches au 32 rue des Petites Écuries (10 <sup>e</sup> ) et 36 rue de Picpus (12 <sup>e</sup> ) .....	40
2025 DFPE 171 – Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif « Art pour grandir » .....	40
2025 DASCO 31 – Transformations Olympiques – Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport » .....	40
2025 DSOL 182 – Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes.....	40
2025 DAC 49 – Subventions (490 00 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13 <sup>e</sup> .....	40
2025 DAC 153 – Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Fetart pour un projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> ) .....	40
2025 DAC 351 – Subventions (165 000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.....	40

2025 DSOL 162 – Subventions (333 540 euros) et conventions avec 30 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.....	40
2025 DSP 29 – Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.....	40
VŒUX .....	41
<b>V10 2025 14 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S PCF, RXELATIF AU GEL ET À LA SUPPRESSION DES APL POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EXTRA-EUROPÉENS .....</b>	<b>41</b>

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

*La séance est ouverte à 18h39.*

**Mme CORDEBARD** souhaite la bienvenue à tous les présents et, après avoir annoncé les pouvoirs, entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

## ORDRE DU JOUR

**Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office**

### **10-2025-23 – Désignation du secrétariat de séance**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		20 dont 1 procuration
POUR	20	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

#### **10-2025-27 – Adoption de la procédure d'urgence**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence qui permettra de voter la délibération DSP 29 arrivée hors délai.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		20 dont 1 procuration
POUR	20	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

#### **10-2025-24 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 septembre 2025**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 septembre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		20 dont 1 procuration
POUR	20	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

#### **10-2025-26 – Approbation de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que l'état spécial d'arrondissement doit être adopté, tous les ans, avant le débat sur le budget qui a lieu en décembre au Conseil de Paris.

Le montant total du budget de l'état spécial du 10<sup>e</sup> pour 2026 s'élève à 10 269 996 euros, soit une augmentation de 585 391 euros par rapport à 2025, dont 10 032 000 euros en section de fonctionnement et 237 780 euros en section d'investissement.

La dotation d'investissement est stable, à hauteur de 237 780 euros dont 50 000 euros destinés aux conseils de quartier. La dotation d'animation locale supporte une baisse mécanique de 71 163 euros correspondant à la moyenne de l'exercice des trois dernières années. La Mairie du 10<sup>e</sup> dispose également de 410 000 euros pour les travaux d'urgence.

La dotation de gestion locale, destinée au fonctionnement courant des équipements de proximité inscrits à l'inventaire – écoles, piscines, jardins, etc. –, s'élève à 9 270 000 euros, soit une hausse de plus de 650 000 euros (à peu près 7,5%) par rapport au budget 2025. Cette hausse s'explique par la réouverture prochaine de la piscine Château-Landon. Plus de 659 000 euros sont destinés à cette piscine, 90 000 euros supplémentaires sont destinés aux établissements scolaires, 70 000 euros supplémentaires à la petite enfance, 12 000 euros supplémentaires aux équipements associatifs, notamment à la gestion du Kiosque citoyen. Une baisse technique de 140 000 euros concerne les centres d'animation, correspondant au loyer du Centre Paris Anim' Château-Landon dont la réintégration est prévue courant 2026.

Mme CORDEBARD tient à souligner que ces montants ne représentent pas l'ensemble des crédits alloués aux équipements. Ces crédits seront complétés par le budget général de la Ville et les investissements localisés, qui feront l'objet d'une communication spécifique lors du prochain CA. À cette occasion, Madame la Maire produira une image globale de la trajectoire budgétaire empruntée par le 10<sup>e</sup> arrondissement au cours de la mandature.

**M. FORT** indique qu'il votera contre l'état spécial du 10<sup>e</sup> car celui-ci représente, à son sens, l'échec de la politique de décentralisation menée depuis 20 ans par la Ville de Paris. Pour rappel, l'état spécial correspond au budget attribué par la Ville aux arrondissements pour leur permettre de gérer en autonomie leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement. De la présentation de Mme CORDEBARD, il ressort que le budget de l'état spécial du 10<sup>e</sup> pour 2026 est d'un peu plus de 10,2 millions d'euros, dont 10 millions destinés à la section de fonctionnement et environ 235 000 euros à la section d'investissement. Ce budget est en légère augmentation du fait de la réouverture à l'exploitation de la piscine Château Landon qui avait fermé pour une durée d'environ 7 ans, à cause d'un manque d'entretien de la part de la Mairie d'Arrondissement.

Ces chiffres doivent être mis en parallèle avec les 9,5 milliards d'euros du budget de fonctionnement et les 1,7 milliard d'euros du budget d'investissement de la Ville de Paris. Il n'est pas aisément de trouver les chiffres en investissement de la Ville de Paris sur l'arrondissement. Mais si on fait un rapide calcul, on a environ 235 000 € qui sont gérés de façon autonome par l'arrondissement, et environ 3 millions d'euros qui sont gérés via le budget participatif et à peu près 12 à 13 millions d'euros qui sont investis par la Ville de Paris dans l'arrondissement. Si on met ces chiffres en rapport avec les 235 000 €, cela représente à peine 1,5 % du coût géré par la Mairie d'Arrondissement, en parfaite autonomie. Si on ajoute le 3 millions d'euros du budget participatif, cela fait à peu près 80% du budget d'investissement qui dépend de la Ville de Paris et qui sont fonction des arbitrages qu'il faut aller chercher auprès de la Ville de Paris.

Si la Ville de Paris transfert des compétences aux arrondissements sans transférer les budgets nécessaires pour les exercer, il n'est pas possible de parler de décentralisation. L'état spécial 2026, comme tous ceux qui ont été votés au long de la mandature, est l'expression du rapport de force entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement. C'est le résultat d'une longue politique non pas de décentralisation, mais plutôt de déconcentration des pouvoirs qui ne mène à rien.

Au nom des élu.es communistes, **M. JOUSSELLIN** fait savoir qu'il votera en faveur de l'état spécial du 10<sup>e</sup> en se félicitant que celui-ci ait augmenté d'environ 30% au cours de la mandature. Concernant la piscine Château-Landon, tout en regrettant le mode de gestion choisi par le Conseil d'arrondissement et en invitant à la vigilance sur les conditions de travail des personnels et les prix pour les usagers, les élu.es communistes note qu'elle reste dans le giron de la Mairie du 10<sup>e</sup> et qu'un budget conséquent lui soit dévolu.

Force est de constater la bonne santé financière de la Ville de la Paris, surtout en comparaison des difficultés rencontrées actuellement par l'État pour boucler le budget. Le fait que la Ville ait toujours la capacité de maintenir un niveau d'investissement élevé, Cela est important pour les élu.es communistes, pour poursuivre le travail auprès des habitant.es et continuer à développer des politiques sociales fortes : créer du logement social, ouvrir des nouveaux centres de santé municipaux ou encore maintenir des prix bas dans nos cantines scolaires. Si la Ville parvient à garder une bonne santé financière, c'est presque un miracle compte tenu du « matraquage » de l'État pour asphyxier les collectivités territoriales.

En effet, le projet de loi de finances 2026 impose à ces dernières un effort de 8 milliards d'euros entre mesures directes et indirectes. Même si leur dette ne représente que 8% de la dette publique nationale, les collectivités sont pourtant soumises à la moindre compensation des impôts économiques supprimés, à un resserrement du fonds de compensation pour la TVA, au gel de la dotation générale de fonctionnement et à la baisse du Fonds Vert. L'État puise dans les comptes des collectivités pour alimenter sa trésorerie. Comment le gouvernement peut-il justifier un tel transfert de charge vers les territoires alors que la moitié de la dette publique découle directement des exonérations et des baisses d'impôts décidés par l'État depuis

2017. Le gouvernement annonce une nouvelle étape de décentralisation, mais met à mal le principe de libre administration des collectivités territoriales, piliers du service public et de l'investissement local.

Pour terminer, M. JOUSSELLIN exprime son regret pour celle qu'il considère comme une occasion manquée, la loi PLM. Il y aurait eu besoin d'une grande et belle loi pour Paris, Lyon et Marseille qui définisse les compétences des mairies centrales et des mairies d'arrondissement, et qui donne la possibilité d'une vraie décentralisation. Il aurait fallu prendre le temps d'écouter les maires d'arrondissement, les élu.es locaux et les habitant.es. Au lieu de cela, il n'y a qu'une loi électoraliste, écrite en toute hâte et « passée au forceps » pour servir les intérêts électoraux de la ministre de la Culture, sans un projet concret, sans une vision pour l'avenir, sans une volonté réelle de donner plus de pouvoir aux mairies d'arrondissement. Le Changer Paris de Rachida DATI se résume à une prise de pouvoir sans aucune volonté de transformer la ville.

**Mme CORDEBARD** s'inscrit dans les propos rapportés par M. Joussellin et rappelle que les investissements localisés, qui feront l'objet d'une délibération lors du prochain CA, sont à la main des arrondissements. Elle s'interroge sur le nouvel argumentaire de la droite parisienne qui, d'une part, estime que la Ville dépense trop d'argent alors qu'elle devrait faire des économies à l'échelle parisienne et, d'autre part, que les crédits pour l'ensemble des services liés aux arrondissements devraient être augmentés. La droite voudrait maintenant que les arrondissements deviennent autonomes et qu'ils puissent développer pleinement et entièrement leur propre politique.

Or, si la Ville laissait décider les arrondissements de leur politique en matière de logements sociaux, certains d'entre eux n'en voudraient pas sur leur territoire. Si elle les laissait choisir leur politique en matière de mode de déplacement, les pistes cyclables qui traversent Paris présenteraient des interruptions et des discontinuités. Ce genre d'exemples pourraient se multiplier à l'infini. Il est par conséquent souhaitable que les mairies d'arrondissement continuent à être des partenaires de la Ville de Paris et qu'elles soient respectées en tant que telles, ce que la réforme de la loi PLM met en danger. Par ailleurs, cette réforme a un coût important en faisant passer les dépenses électORALES pour une élection municipale de 11 à 25 millions d'euros. Madame la Maire invite ensuite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		21 dont 1 procuration	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

**10-2025-25 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square Villemin-Mahsa Jîna Amini au 4-6 rue des Récollets (10<sup>e</sup>) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Ville Mains Jardins**

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** explique que le jardin partagé du square Villemin-Mahsa Jîna Amini est l'un des plus anciens et des plus emblématiques de Paris. Il représente une sorte de « navire amiral » de la végétalisation participative, car l'association Ville Mains Jardins qui le gère incite à la création d'autres jardins partagés, promeut des actions favorisant le verdissement de l'arrondissement, développe des partenariats avec les associations et les écoles du 10<sup>e</sup>, et organise des activités pédagogiques intergénérationnelles et des animations de quartier. C'est un des premiers jardins qui a été mis en place dans l'espace public. Il est ouvert et propose une architecture remarquable. Il invite à des activités qui permettent d'apaiser l'espace public.

Parmi les activités positives qui y sont organisées par les membres de l'association, figurent depuis de nombreuses années : le compostage. Sylvain Raifaud souhaite insister sur le rôle social de ce jardin partagé qui est très utile. Pour terminer, Sylvain Raifaud met en avant le rôle moteur de l'association qui joue un rôle moteur dans l'écosystème de la végétalisation participative dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et plus largement dans la vie associative de l'arrondissement.

Ce jardin partagé joue ainsi un rôle social important en apaisant l'espace public et en encourageant la convivialité et la solidarité. L'association Ville Mains Jardins est en outre très mobilisée dans la vie associative de l'arrondissement, et participe à l'organisation de toutes sortes d'événements dans un esprit d'entraide, en réaction à la réduction des aides de la part de l'État notamment à l'endroit des quartiers politiques de la ville. Sylvain Raifaud invite à voter favorablement et enthousiasme pour cette délibération.

**M. WATANABE-VERMOREL** observe qu'un jardin partagé n'est pas seulement un lieu de loisir, mais aussi une façon d'habiter la ville, de cultiver des plantes comme des relations sociales et de la solidarité. La nature n'appartient à personne, elle est un bien commun ou plutôt « un commun ». Elle ne se consomme pas, elle se cultive. Puisque le jardin partagé Villemin-Mahsa Jîna Amini porte le nom d'une jeune femme iranienne, qui est devenue un symbole universel de la liberté et du courage des femmes face à l'oppression, M. WATANABE-VERMOREL cite quelques vers d'un poème persan du 13<sup>e</sup> siècle, où il est question d'un jardin de roses. Les fleurs de la rose tombent, mais la roseraie continue de vivre, la beauté perdure parce qu'elle est en partage.

Et à propos de partage, M. WATANABE-VERMOREL met en avant un « irritant », voir un « urticant » qui concerne l'exposé des motifs de la délibération 10-2025-25 qui est dans le format PDF Image, c'est-à-dire illisible pour toutes les personnes concernées par l'accessibilité numérique. C'est contraire à l'esprit du vœu adopté en début de mandat et, surtout au service public. Continuer à diffuser des documents non-

accessibles, c'est une façon de rendre la démocratie municipale moins lisible et donc moins vivante. Il est nécessaire d'y remédier rapidement pour que la transparence soit aussi partagée que ce jardin.

**Mme CORDEBARD** demande à M. WATANABE-VERMOREL de préciser pourquoi la délibération était inaccessible. M. WATANABE-VERMOREL précise que le format photo ne permet pas la lecture du texte par une approche automatique par exemple.

**Mme JOUBERT** salue le travail de l'association Ville Mains Jardins et se réjouit de la demande renouvelée des habitant.es qui souhaitent s'investir dans la vie démocratique et, dans ce cas, en végétalisant l'espace public. Elle saisit l'occasion pour rappeler le bilan de mandature particulièrement positif en termes de végétalisation. C'est ainsi que 217 nouveaux arbres ont été plantés, 6 500 m<sup>2</sup> ont été végétalisés dont 9 rues végétalisées, 8 murs publics en végétalisation verticale, trois radeaux sur le canal Saint-Martin, dont deux nouveaux, plus de 400 m<sup>2</sup> de jardins dont le jardin du Chalet et trois nouveaux jardins partagés.

Au-delà du bilan, la majorité municipale prépare l'avenir avec la reprise en octobre des travaux du canal Saint-Martin devant le square Villemin-Mahsa Jîna Amini, travaux qui prévoient plus de 10 000 m<sup>2</sup> de zones piétonnes, 52 arbres, 3 200 m<sup>2</sup> de végétalisation en pleine terre et une ouverture du jardin sur le quai de Valmy avec une troisième allée centrale qui pourra contribuer à la popularité du jardin partagé. Végétaliser la ville de Paris est un choix politique, qui se fait au détriment de la place occupée autrefois par les voitures. Ces travaux représentent un coût important et un réel investissement pour l'avenir que la Ville de Paris assume pleinement, alors que le sujet de la transition écologique est de moins en moins porté au niveau national. Le groupe Paris en Commun votera cette délibération.

**Mme CORDEBARD** remercie les intervenants et invite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de votants		21 dont 1 procuration	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la politique du logement dans le 10<sup>e</sup>, auquel sont rattachés les délibérations suivantes et le vœu PCF V10-2025-14 :**

**2025 DLH 166 – Réalisation, 33 bd de Strasbourg et 59 passage Brady (10<sup>e</sup>), d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par Élogie-SIEMP – Subvention (67 327 euros)**

**2025 DLH 234 – Réalisation, 114 rue de Maubeuge (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 34 logements (14 PLAI - 20 PLUS) par ICF Habitat La Sablière – Subvention (4 234 659 euros)**

**2025 DLH 283 – Réalisation d'un programme d'îlots de fraîcheur par la RIVP dans le 10<sup>e</sup> arrondissement – Subvention (138 600 euros)**

**2025 DLH 343 – Réalisation, 14 rue Lucien Sampaix (10<sup>e</sup>), d'un programme de rénovation d'une pension de famille comportant 31 logements par 3F Résidences – Subvention (215 261 euros)**

**2025 DLH 355 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs – Bilan n+1 de l'année 2024**

**2025 DLH 371 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

**2025 DLH 372 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**Mme CORDEBARD** signale que tous les groupes politiques présents en salle, y compris celui de l'opposition, ont adhéré à la proposition d'avoir un débat organisé sur la politique du logement dans le 10<sup>e</sup>. Aussi bien le rapporteur que chaque groupe disposeront d'un temps de parole de 10 minutes.

La question du logement est l'un des premiers sujets de préoccupation des Parisiennes et des Parisiens. Aussi bien de ceux qui habitent déjà Paris, mais souhaitent déménager dans un logement plus adapté à leurs besoins que de ceux qui souhaitent s'installer à Paris et cela quel que soit leurs âges et leurs moyens. La difficulté à se loger concerne désormais non seulement les classes populaires, mais également les classes moyennes et, en partie, les classes moyennes supérieures. Certaines catégories sociales sont plus affectées que d'autres, telles que les femmes avec enfants qui doivent se reloger après une séparation ou un divorce.

Tous ces constats avaient été faits et des réponses ont été apportées tout au long du mandat. C'est un bilan très positif que la municipalité présente aux habitants du 10<sup>e</sup>. Des efforts importants ont été effectués tout au long de la mandature pour favoriser l'accès au logement, efforts qui doivent être absolument poursuivis dans les années à venir en utilisant des leviers supplémentaires à ceux qui sont déjà disponibles. Au niveau de la Ville de Paris, l'investissement dans le logement s'élève à presque 1 milliard d'euros, un montant qui

dépasse le budget d'investissement de l'État dans ce domaine. Il faut mettre en cohérence les paroles et les actes et, à ce propos, Mme CORDEBARD se dit choquée par une vidéo dans laquelle la Maire du 7<sup>e</sup> dénonce les conditions de vie dans les logements sociaux à Paris. Il est regrettable que cette même maire vote systématiquement contre tous les programmes de logements sociaux, contre les financements du logement social, alors qu'elle dispose dans son arrondissement d'un nombre de logements sociaux le plus faible de Paris. Il s'agit d'une communication honteuse et Madame CORDEBARD invite les conseiller.es à parler aujourd'hui des vrais sujets qui sont liés au logement.

**M. JOUSSELLIN** rappelle que la majorité municipale avait été élue en 2020 avec six priorités concernant le logement. La première était de créer 1 500 nouveaux logements sociaux, répartis dans tous les quartiers du 10<sup>e</sup>. Cet objectif a été largement atteint car le nombre de nouveaux logements sociaux doit être aux alentours de 1 650 et cite les lieux transformés en logements sociaux : le garage du Faubourg Saint Martin, la poste de Satagne, rue Lafayette, rue Tesson, rue Lancry... et précise que l'objectif est rempli. Ce soir encore, il est proposé aux élu.es de voter la création de 34 nouveaux logements sociaux au 140, rue de Maubeuge et il souhaite remercier l'amicale de la CNL avec qui un bon travail a été fait. La deuxième priorité était d'améliorer la qualité de vie des locataires du logement social avec des bailleurs plus à l'écoute. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine, la mairie ayant favorisé un dialogue constant entre les bailleurs et les amicales des locataires et cite les échanges au 55 rue de la Grange aux Belles, au 2 rue Albert Camus, au 30 rue de Hauteville qui ont permis de régler de nombreux problèmes. Dans d'autres immeubles, des problèmes persistent mais des travaux sont en cours ou prévus. La troisième priorité était de faire respecter l'encadrement des loyers. Grâce à la volonté d'Anne HIDALGO et de Ian BROSSAT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 c'est la Mairie de Paris et non plus la Préfecture qui recueille les plaintes. Le 10<sup>e</sup> a abondamment communiqué sur ce sujet, ce qui a permis de régler un grand nombre de situations. La quatrième priorité était de lutter contre les excès de la location saisonnière. Des opérations de contrôle géantes ont été effectuées en 2023 et 2025 et un travail important a été réalisé avec la direction du Logement et de l'Habitat pour améliorer la qualité de ces opérations. La cinquième priorité était de proposer des accessions abordables à la propriété en séparant le bâti du foncier. À cet effet, la Ville a créé la Foncière Paris Logement, et la rédaction locale du PLU bioclimatique a permis de cibler les premières adresses dans le 10<sup>e</sup>.

La sixième priorité était l'éco-rénovation des logements sociaux et des copropriétés privées. Deux communications montrent ce soir les avancées obtenues au cours de la mandature. En ce qui concerne les logements sociaux, depuis 2009, la Ville a consacré 4 milliards d'euros à leur rénovation, soit près de 70 000 logements sociaux qui ont été rénovés. Dans le 10<sup>e</sup>, depuis 2020 ce sont près de 1 000 logements sociaux qui ont bénéficié d'un Plan Climat. Sur Paris, cette année c'est près de 5000 logements qui sont concernés par cette rénovation et dans le 10<sup>e</sup> c'est 300 logements qui ont bénéficié du plan climat, de l'amélioration de la qualité de vie ou bénéficié d'un îlot de fraîcheur. C'est encore 580 m<sup>2</sup> ont été végétalisés sur le patrimoine des bailleurs dans le 10<sup>e</sup>, en particulier dans les quartiers populaires. Dans les trois délibérations qui seront votées ce soir sur les rénovations, une concerne le 11-17 rue Louis Blanc. À cet égard, Elie

JOUSSELLIN salue l'amicale de locataires avec qui un travail constructif a été réalisé pendant tout ce mandat. Le logement est une délégation sociale et écologique, ce que le 10<sup>e</sup> a amplement démontré. En ce qui concerne Éco-Rénovons Paris+, il est possible de constater une augmentation de 189% du nombre de copropriétés du 10<sup>e</sup> inscrites au dispositif depuis 2022. Concrètement, ce sont plus de 30 copropriétés de l'arrondissement qui ont voté leurs travaux.

Alors que l'État ne cesse de couper les budgets pour la rénovation, la Ville de Paris continue à investir. Pour réconcilier les citoyens avec la chose publique, il faut que les personnes qui ont été élues maintiennent leurs engagements de campagne.

Concernant les aléas rencontrés, ce qui n'était finalement pas prévu mais qui a été fait. A ce titre Elie JOUSSELLIN rend grâce aux habitants du Buisson Saint-Louis, car le 10<sup>e</sup> a été le premier arrondissement parisien à lancer l'alerte sur le nouveau phénomène du *co-living*. Le 10<sup>e</sup> a évité de nombreuses expulsions et il a créé le premier arrondissement à créer un Collectif Logement. Elie JOUSSELLIN dit la fierté du 10<sup>e</sup> arrondissement d'avoir été aux côtés de Ian BROSSAT qui a mis en place la réforme de la cotation mise en place en 2024. Le bilan du Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social en montre les effets bénéfiques, et notamment le fait que ce sont les ménages les plus modestes qui ont vu leurs cotations augmentées. Ces derniers bénéficiant davantage des attributions. M. JOUSSELLIN est particulièrement fier du travail réalisé par la Commission du Logement au cours des six dernières années avec, en 2024, 430 personnes relogées, dont 59% de femmes. Il propose d'envoyer dès demain le bilan complet de l'année 2024. Il dit sa fierté que la Ville de Paris ait été aux côtés des parisien.es alors que l'État opère une « casse » du logement en réduisant drastiquement les mises en chantier et en réduisant, dès 2017, les APL de 5 €. Le dernier exemple est la volonté de supprimer les APL pour les étudiants étrangers. Le vœu que les élu.es communistes proposent permettra à la majorité municipale de dire son opposition à ce projet.

Le bilan collectif sur le logement est donc positif, même si beaucoup reste à faire pour que Paris et le 10<sup>e</sup> soient une ville et un arrondissement pour toutes et tous. Cela doit représenter un enjeu politique, au sens noble du terme, lors des prochaines élections municipales. Personnellement, M. JOUSSELLIN estime qu'il faut se donner l'objectif de rénover l'ensemble des logements sociaux avant 2050, continuer à créer du logement social en utilisant tous les leviers disponibles : la préemption, la réquisition, le conventionnement et, lorsque cela est possible, la construction. Il faut également s'attaquer à la vacance du logement en interdisant les résidences secondaires et la multipropriété à Paris, en luttant pour obtenir le droit de réquisition des logements vacants et en utilisant le cas échéant le droit à l'expropriation. Dans le 10<sup>e</sup>, ce sont 30% des logements qui ne sont pas occupés à l'année, cela n'est admissible. Par ailleurs, Elie JOUSSELLIN insiste sur la nécessité de ne pas laisser la loi sur l'encadrement des loyers être « détricotée » et insiste pour que Paris reste une ville mixte, à la pointe de l'écologie populaire. Pour cela, il faut aller encore plus loin, plus fort et être plus radical.

**Mme SCHERER** indique que son intervention portera sur les délibérations DLH 343 et 355. Si le logement social est un enjeu majeur à Paris, il doit répondre à des milliers de demandes dans un contexte de tension extrême et, pour y parvenir, la logique de traitement par le haut à grande échelle est nécessaire. Toutefois, certaines situations sortent de ce cadre. C'est cela qui justifie la multiplication de dispositifs spécifiques, par exemple, pour les femmes victimes de violences, les seniors et les personnes en situation de grande précarité. En plus des 1 500 places dans ses 17 centres d'hébergement, le 10<sup>e</sup> arrondissement propose plus de 1 300 places de logements adaptés, qui sont reparties en 12 résidences sociales et 6 pensions de famille. Ces dernières sont régulées par le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), mais portées et gérées dans le 10<sup>e</sup> par des associations telles qu'Aurore, les Cités Caritas et Emmaüs Solidarité.

Une pension de famille est un établissement destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. Elle permet à ces personnes de bénéficier de façon transitoire ou durable d'un logement avant d'accéder à un logement de droit commun tout en proposant un accompagnement social adapté.

La problématique du vieillissement de la population au sein des pensions de famille, et notamment de celle située au 14 rue Lucien Sampaix est importante. C'est pourquoi la délibération DLH 343 propose de destiner une partie de la subvention à l'installation d'un ascenseur. L'offre du 10<sup>e</sup> sera enrichie en 2026 par la création d'une nouvelle pension de famille rue de Nancy. La réflexion devrait être élargie à d'autres formes de logement partagé telles que le béguinage, l'intergénérationnel et certaines formes de collocation jusqu'aujourd'hui très peu explorées.

En ce qui concerne le bilan 2024 du Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs, la nouvelle cotation a permis une meilleure analyse et prise en compte des difficultés de celles et ceux qui ont besoin d'accéder au logement social, notamment à l'égard des personnes victimes de violence intra familiale et de celles et ceux qui souhaitent faire une décohabitation. Toutefois, il faudrait davantage de dispositifs spécifiques pour les personnes en situation de handicap car, le plus souvent, la question handicap est réduite aux logements PMR (Personnes à mobilité réduite), qui ne recouvrent qu'une minorité de situations. L'accessibilité c'est aussi bénéficier d'un suivi médico-social, avec une coordination humaine autour du logement. Il faudrait également améliorer la cotation handicap dans l'attribution des logements. Aujourd'hui, elle manque de finesse, elle repère les situations lourdes mais décrit mal les besoins précis de celles et ceux qui ne rentrent pas dans un cadre institutionnel. Quelques points d'amélioration seraient aussi à apporter dans les attributions. La politique volontariste de la Ville d'octroyer un logement sur quatre à ses agents a porté ses fruits, mais il serait pertinent d'élargir le champ des bénéficiaires aux acteurs indispensables au quotidien des habitants qui travaillent dans d'autres administrations essentielles.

Si le bilan fait apparaître une forte progression des mutations concernant Paris (+ 34% par rapport à 2023), il n'en reste pas moins que le dispositif Échanger Habitat n'est encore qu'à ses débuts et qu'il mériterait d'être fortement encouragé. Enfin, il faut saluer le fait que de nombreux bailleurs sociaux prennent conscience qu'ils ont intérêt direct à accompagner leurs locataires au-delà de la simple gestion du bâti. C'est ainsi qu'à l'occasion de la 3<sup>e</sup> Journée d'Accès aux Droits à destination des professionnels, qui se tiendra dans la Mairie du 10<sup>e</sup> le jeudi 6 novembre et qui sera axée sur le thème du logement, Mme SCHERER et M. JOUSSELLIN s'intéresseront aux expérimentations développées par plusieurs bailleurs de l'arrondissement. Mme SCHERER précise que les objectifs de création de logements sociaux vont être atteints et elle profite de l'occasion pour remercier son collègue, Elie JOUSSELLIN pour le travail accompli, tout au long de la mandature, en faveur du logement social.

**Mme BRETON** rappelle l'engagement de la majorité pour la création de logements sociaux. Elle met en avant le dernier rapport de la Fondation pour le Logement des Défavorisés qui fait état de 1,3 million de personnes mal logées en Île-de-France, dont plus de 4 000 personnes identifiées à la rue. En parallèle, les locataires actuels du parc social sont confrontés à une paupérisation croissante qui ne fera que s'accentuer avec le gel des APL prévu par le Gouvernement n'ont plus la possibilité d'accéder au parc privé, ce qui a pour effet de diminuer la rotation au sein du parc social. Tout en se réjouissant des nouveaux logements sociaux produits, il faut poursuivre une politique volontariste en saisissant toutes les opportunités pour augmenter la production, que ce soit à travers l'acquisition et le conventionnement du logement privé existant, en surélevant, en transformant des bureaux ou en construisant dans les dents creuses.

Pour répondre aux besoins, il est nécessaire de déployer de nouveaux moyens en innovant, mais aussi en ayant des compétences renforcées. Le transfert du droit de réquisition avec des moyens alloués permettrait, par exemple, de conventionner une partie du logement vacant. Si une ville dense comme Paris est capable de produire du logement social, les autres villes peuvent également le faire. C'est pourquoi les politiques du logement devraient être menées à des échelles plus larges, avec une Métropole pour porter en son sein le rééquilibrage de la production et un État qui investit véritablement et sanctionne ceux qui refusent de produire du logement social par l'augmentation des amendes SRU et l'application des sanctions déjà prévues par la loi.

Le logement social est actuellement accessible à 70% de la population française, ce qui comprend la classe moyenne à laquelle certains dispositifs sont destinés. Toutefois, le logement social a pour fonction première de loger dans des conditions dignes les personnes les plus précaires. D'après Mme BRETON, cela devrait représenter l'objectif principal de la Ville de Paris, qui souhaite préserver sa mixité sociale et éviter qu'une partie de ses habitants soient obligés d'aller vivre ailleurs. Le bilan montre la priorité accordée aux classes populaires dans l'attribution des logements sociaux, les demandeurs du premier quartile et les familles monoparentales ayant été privilégiés. Plus de logements doivent être attribués à ce premier quartil. Mais le logement social a également d'autres qualités, comme le fait que les bailleurs sociaux réalisent l'essentiel de l'amélioration énergétique des logements en France pour faire face au changement climatique. La

création du GIE Paris Commerces en 2017 a permis de renforcer l'installation de services et de commerces de proximité dans les locaux des bailleurs sociaux et améliorer le cadre de vie des habitants. Et tout cela malgré l'absence d'une politique nationale sur le logement. Le gouvernement ne faisant qu'incriminer les locataires et les bailleurs sociaux qui voit une baisse constante des moyens qui leurs sont alloués. Le modèle du logement social français est unique et la Ville de Paris continuera à le soutenir. Le groupe Paris en Commun votera en faveur de l'ensemble des délibérations DLH et du voeu PCF.

**M. FORT** fait remarquer que Paris est confronté aujourd'hui à une crise du logement sans précédent et dont on n'a probablement pas encore vu le fond. Entre 2021 et 2024, il y a eu deux fois moins d'offres locatives sur le marché, 260 000 logements sont inoccupés une partie de l'année, dont 18 000 vacants. De nombreuses familles et beaucoup de jeunes ne peuvent plus se loger dans la capitale. En ce qui concerne le logement social, le nombre des demandeurs s'élève à 300 000, avec 10 ans d'attente pour obtenir un logement et un taux de rotation qui est extrêmement faible. Le succès de la politique de logement social est donc assez mitigé.

En fait, la majorité parle seulement de logement social et cela est un problème, car celui-ci ne représente qu'une composante de la problématique du logement à Paris. Après qu'elle a confié les rênes du logement à des adjoints communistes en 2014, il n'est pas étonnant que ces derniers s'intéressent seulement au logement social et qu'ils accusent des entreprises de location saisonnière et de *co-living* d'être à l'origine de la crise. En réalité, s'il y a une crise du logement à Paris, c'est parce que les élus en charge de cette question ne comprennent pas le fonctionnement du marché du logement à Paris. En fait il y a une crise de l'offre locative et parce que les investisseurs, aussi bien privés qu'institutionnels, ne voient plus d'intérêt à faire de l'investissement locatif. Car il y a aujourd'hui, une série de contraintes, qui, prises séparément, peuvent se justifier, font, toutes ensemble, que l'investissement n'est plus rentable : encadrement des loyers, augmentation des taux, augmentation de la taxe foncière, rénovations énergétiques imposées aux bailleurs et aux propriétaires. C'est ces contraintes cumulées qui expliquent la chute importante de l'offre locative et la réponse ne peut pas être uniquement la construction de logements sociaux.

Pour ce qui est des délibérations concernant la rénovation énergétique, M. FORT partage les enjeux sociaux et environnementaux qu'elles portent. Cependant, il fait noter que depuis 2010 seulement 15% des logements sociaux ont été rénovés. Le rythme n'est pas suffisamment élevé si l'objectif est de rénover l'intégralité du parc social avant 30 ans. Quant à la méthode, elle n'est pas très claire car les délibérations font état de 137 chantiers en cours, mais ne fournissent pas de précisions sur les retards et les surcoûts. Il n'y a pas eu non plus une présentation de la planification qui soit transparente. Sur sujet, Bertil FORT précise qu'il y a un problème de rythme et un problème de méthode. Concernant la rénovation énergétique des logements sociaux, celle-ci a été freinée par la façon de financer le logement social. À ce propos, M. FORT précise qu'il ne s'oppose pas à la construction de nouveaux logements sociaux, à condition que celle-ci soit correctement financée – c'est-à-dire sans avoir recours aux loyers capitalisés – et qu'elle ne conduise pas à une densification excessive dans des arrondissements comme le 10<sup>e</sup> où le bâti est déjà extrêmement

concentré. Pour cette raison, il faudrait réfléchir à la construction de logements sociaux non à la seule échelle parisienne, mais à celle de la Métropole du Grand Paris.

Quant au soutien à la rénovation énergétique des copropriétés privées, tout en partageant le principe, M. FORT estime que ce n'est pas assez engagé et qu'il faudrait simplifier la complexité administrative du dispositif d'aide afin qu'un plus grand nombre de copropriétés puissent s'en servir. Néanmoins cette initiative va dans la bonne direction. Enfin, en ce qui concerne le Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs, il rappelle qu'aujourd'hui Paris compte 300 000 demandeurs de logement social avec un taux de rotation extrêmement faible. Globalement, M. FORT votera en faveur des délibérations DLH 166, 234, 283, 343 et 355. Les délibérations DLH 371 et 372 n'étant que de simples communications, il s'abstiendra et il votera contre le vœu PCF dont le sujet n'est pas, à son sens, de compétence du Conseil d'arrondissement.

**M. RAIFAUD** réagit à l'intervention de M. FORT en précisant qu'il n'a pas compris totalement l'intervention de M. Bertil FORT qui précisait dans son allocution qu'il fallait du logement social. M. RAIFAUD affirmant que la majorité municipale est fière d'avoir engagé une action déterminée en faveur de la production de logement social. Il partage le fait que la construction de nouveaux logements ne doit pas contribuer à « bétonner » davantage la ville, mais cela n'a pas été le cas. Tout au long de la mandature, les élu.es écologistes y ont été extrêmement attentifs.

Le Plan Climat de la Ville de Paris est très ambitieux et à la hauteur des enjeux climatiques. Le rapport de la Mission d'information et d'évaluation « Paris à 50°C » fait état de logements qui constituent des passoires thermiques en hiver et des bouilloires en été. La rénovation énergétique est nécessaire, il s'agit d'une question de survie. M. RAIFAUD souhaite saluer l'action de l'Agence Parisienne du Climat, qui n'est peut-être pas encore très visible de la part des copropriétés, mais qui monte en puissance. Aujourd'hui, le dispositif Éco-Rénovons Paris+ accompagne les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique. Plutôt que d'accuser ce dispositif de complexité, il conviendrait d'en faire la promotion.

Pour ce qui est du logement social, près de 1 milliard d'euros de subventions ont été accordés aux bailleurs sociaux pour faire de la rénovation énergétique. Cet accompagnement est essentiel. Il faut continuer sur cette voie et accélérer le rythme si l'on veut respecter l'objectif de 40 000 logements rénovés en 2030. Enfin, en ce qui concerne le vœu sur les APL, les élu.es écologistes y sont favorables pour une question de justice et d'équité des chances – 40% des étudiants étrangers étant en difficulté financière –, mais aussi pour ne pas priver la France de la richesse et de la vivacité culturelles apportées par ces étudiants.

**Mme CHIUSANO** met en avant le bilan de la ville en matière de logement et souhaite porter son intervention sur l'accompagnement du parc privé qui n'a pas été abordé par Bertil FORT. C'est un sujet qui représente à Paris près de 1 million de logements. Qu'il s'agisse de locataires ou de propriétaires occupants, ce sont presque 9 habitants sur 10 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement qui occupent un logement privé. La situation

énergétique de ces logements constitue un enjeu majeur, 300 000 ménages et 450 000 locataires vivant dans des logements étiquetés E, F ou G et souffrant de la chaleur en été et du froid en hiver avec des factures énergétiques très lourdes.

Il existe à Paris un grand nombre de multi-propriétaires détenteurs de logements laissés vacants et donc retiré au marché du logement, et donc aux Parisien.nes. Toutefois, la propriété privée n'est pas toujours synonyme de richesse, une large partie des logements privés étant occupés par des ménages précaires, voire très précaires qu'il soit propriétaire occupant ou locataire. La transformation massive des copropriétés dégradées ou fragiles fait partie des grands défis sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle et, c'est pour cette raison que la Ville de Paris a choisi d'en faire un sujet de service public municipal afin d'accompagner les copropriétaires dans leur projet de rénovation. La gestion du parc privé échappant par définition à la puissance publique, une telle approche est difficile par une collectivité. C'est pour cela que l'effort de la Ville sur ce sujet doit être souligné avec un Plan Climat extrêmement puissant. Pour atteindre l'objectif de décarbonation, c'est près de 40 000 logements qu'il faudra rénover d'ici cinq ans. Le problème n'est pas la lourdeur administrative de la mobilisation des aides, mais plutôt le mode de décision pour engager des travaux en copropriété et c'est pour cela que nous devons accompagner les copropriétaires dans ces démarches.

L'Agence Parisienne du Climat, guichet unique, propose ainsi aux copropriétaires un accompagnement au quotidien. Elle disposera, dans les prochaines années, de 100 millions d'euros dédiés à la rénovation des copropriétés à travers des dispositifs municipaux de financement qui complètent voire compensent les aides nationales en baisse. Éco-Rénovons Paris accompagne la rénovation énergétique et environnementale jusqu'à 35% des coûts des travaux et en 2024, 30 copropriétés du 10<sup>e</sup> ont rejoint le dispositif. CoprOasis aide à financer les travaux de végétalisation. L'articulation de ces dispositifs permet d'avoir des projets de rénovation vertueux qui doivent également intégrer les enjeux d'adaptation au vieillissement de la population. Le nombre de copropriétés accompagnées par la Ville de Paris progresse, mais le mouvement doit être accéléré, amplifié et massifié, ce qui constituera l'un des enjeux de la prochaine mandature.

Pour ce qui est de l'encadrement des loyers, dont l'expérimentation s'achèvera au niveau national en novembre 2026, cet outil produit des effets très concrets. En cinq ans, il a permis de limiter la hausse des loyers de 5%, ce qui représente une économie moyenne de presque 1 000 euros par logement et par an. S'il était strictement respecté, les effets seraient doublés. La municipalité a sollicité une dérogation pour opérer les contrôles et les sanctions à la place de l'État, et s'assurer que ce dispositif soit à l'avenir encore plus performant. Le rapport d'évaluation parlementaire, qui a été remis en septembre dernier, conclut lui aussi aux effets positifs de ce dispositif et préconise de le pérenniser. Il représente une nécessité absolue à Paris pour que le logement reste accessible et que Paris ne devienne pas une ville musée.

**M. JOUSSELLIN** s'adresse à M. FORT pour lui signaler qu'aucun élu communiste ni aucun membre de la majorité municipale n'a jamais nié la crise du logement à Paris. La production de logement social est une réponse à cette crise. M. FORT affirme ne pas être opposé au logement social, sauf quand il n'est pas financé comme il le souhaite, sauf quand il n'est pas dans la rue qu'il veut, sauf quand il est situé dans les 7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements, sauf dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> où le bâti est très dense, sauf dans les 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> où il y aurait déjà assez de logements sociaux. Finalement, M. FORT voudrait du logement social seulement en dehors de la capitale, au mépris de la volonté de ne pas artificialiser de nouvelles parcelles, au mépris du combat écologique et pour que Paris reste une ville pour toutes et tous.

Pour ce qui est de la rénovation énergétique, M. JOUSSELLIN souligne le cynisme de M. FORT qui accuse la Ville de Paris d'être en retard sur l'engagement de rénover 100% du parc social d'ici 2050, alors que le gouvernement n'a eu de cesse de couper les subventions. M. JOUSSELLIN précise qu'il est fier du vœu que son groupe a déposé en faveur des APL, car les élu.es communistes continueront de se battre contre le racisme et les injustices sociales.

**Mme CORDEBARD** est d'accord avec M. FORT que Paris est confronté à une crise du logement majeure dont on ne connaît pas encore la profondeur. Pour le reste, elle est complètement en désaccord avec son intervention, et tout particulièrement avec la stigmatisation des élu.es communistes, présentée comme une obsession nouvelle, et le fait de reléguer le logement social en dehors de Paris. Elle ne partage pas non plus le fait qu'il défende les plateformes de location saisonnière et les multi-propriétaires de résidences secondaires, ces derniers payant très peu de surtaxes et empêchent les Parisiens de disposer d'un logement où habiter à l'année. M. FORT a évoqué les contraintes qui pèsent sur les investisseurs qui achètent pour louer, même s'il juge que ces contraintes, prises séparément, peuvent se justifier. Toutefois, Mme la Maire relève que M. FORT n'émet aucune proposition. Il ne suffit pas de critiquer le travail de qui est chargé de l'administration municipale, il faut également formuler des propositions pour comprendre ce qu'est son projet. Madame la Maire profite de l'occasion pour féliciter M. JOUSSELLIN pour le travail important réalisé tout au long de la mandature : plus de 1500 logements rendus aux parisien.es, pour l'accompagnement fait à l'endroit des locataires, pour le travail attentif fait auprès des bailleurs qui ne sont pas parfaits et qu'il faut de suivre étroitement. Le sujet du logement à Paris ne se résume pas au logement social, et Mme la Maire dit à nouveau ne pas comprendre comment on peut continuer à défendre Air BnB, une entreprise prédatrice qui prive les personnes de s'installer à Paris. Elle invite ensuite les élu.es à délibérer en informant que Mme PATRICE ne prendra pas part au vote de la DLH 166 en tant que présidente d'Élogie-SIEMP.

Résultat du vote pour la DLH 166 :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		20 dont 1 procuration	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE)

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité
--

Résultat du vote pour la DLH 234 :

Nombre de conseillers présents	20		
Nombre de voix exprimées	21 dont une procuration		
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 283 :

Nombre de conseillers présents	20		
Nombre de voix exprimées	21 dont une procuration		
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 343 :

Nombre de conseillers présents	20		
Nombre de voix exprimées	21 dont une procuration		
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 355 :

Nombre de conseillers présents	20		
Nombre de votants	21 dont une procuration		
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Les DLH 371 et 372 étant des communications sans vote, **Mme CORDEBARD** invite les élu.es à s'exprimer sur le vœu PCF rattaché au présent débat organisé.

Comme le précise Madame CORDEBARD les vœux sont généralement exposés en fin de conseil, mais elle s'accorde sur le fait que celui-ci peut être présenté dans la continuité des échanges du débat organisé.

Nb : Le texte du vœu est présenté à la fin du présent document.

Résultat du vote pour le vœu V10-25-14, déposé par le groupe PCF, relatif au gel et à la suppression des APL pour les étudiants étrangers extra-européens, est adopté à la majorité.

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		21 dont une procuration	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2025 DDCT 167 – Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions de 205 325 euros à 37 associations**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que la délibération DDCT 167 illustre la mobilisation de la Ville de Paris en soutien aux acteurs de terrain qui œuvrent au quotidien dans les quartiers populaires. Elle acte une 3<sup>e</sup> tranche de subventions pour un montant de 205 325 euros destinés à 37 associations et 45 postes d'adultes-relais, dont deux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Ces postes ne sont pas de simples formalités administratives, mais des emplois essentiels occupés par des femmes et des hommes qui, chaque jour, assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle, facilitent l'accès aux droits, soutiennent la parentalité et l'accompagnement des jeunes, et contribuent à la vitalité associative.

Et pourtant, année après année, ces emplois sont fragilisés par le désengagement de l'État, la réduction des crédits, le durcissement des critères et la contraction des territoires considérés comme prioritaires. Le redécoupage des quartiers prioritaires, imposé fin 2023, a réduit brutalement le périmètre des territoires pouvant bénéficier de ce dispositif. Face à cela, la Ville de Paris a pris ses responsabilités en augmentant sa participation au financement des postes, portée en 2024 à 5 100 euros par an et par salarié. Elle se mobilise chaque fois qu'un poste d'adulte-relais est menacé par la volonté de l'État de restreindre le dispositif. Un des postes dont il est question dans la délibération a justement fait l'objet de la mobilisation municipale, qui lui a permis de continuer à exister.

Le soutien de la Ville de Paris aux associations et aux acteurs de terrain est un choix politique clairement affirmé. C'est également un signal fort en direction de celles et ceux qui font vivre chaque jour la solidarité, l'entraide et le lien social. Plusieurs associations du 10<sup>e</sup> bénéficient de ce soutien, dont AIRES 10, le CRL 10 et la Régie de Quartier. Leur travail de proximité, leur capacité à créer du lien, à écouter et à accompagner sont irremplaçables. Elles participent pleinement à cette vie de quartier qui fait la force du 10<sup>e</sup> arrondissement. Une vie faite de coopération, de mixité et de solidarité concrète. Chaque fois que l'État se défausse et fait le choix de l'austérité sociale, ce sont les collectivités, les associations et les travailleurs

sociaux se battent pour réparer les dégâts. La Ville de Paris continuera à porter une politique municipale vivante, humaine et profondément ancrée dans la réalité des habitants et à soutenir ces acteurs indispensables de la solidarité sociale. La solidarité ce n'est pas un mot, c'est un engagement qui se traduit par des moyens concrets pour des emplois utiles portés des associations de terrain indispensables.

**Mme DIABY** souhaite souligner le rôle important que joue le CRL 10 en tant que pilier de la vie associative et sociale du 10<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est pas un hasard si plusieurs postes d'adultes-relais sont implantés au sein de cette association. Ses médiatrices et médiateurs de terrain constituent des points d'appui essentiels, car ils récreent du dialogue, facilitent l'accès aux droits, l'accompagnement aux familles et le soutien à la parentalité pour rétablir du lien social là où il s'est fragilisé.

Les postes d'adultes-relais relèvent d'un dispositif national piloté par la Préfecture. Mais sans la mobilisation de la Ville de Paris, des maires d'arrondissement et des élu.es, beaucoup d'entre eux auraient tout bonnement disparu. Avant l'été, la Ville de Paris s'est fortement mobilisée auprès de la Préfecture d'Île-de-France pour dénoncer la baisse programmée des postes d'adultes-relais. Grâce à cette mobilisation, plusieurs d'entre eux ont pu être sauvés. C'est une victoire importante, mais fragile, car la tentation de désengagement de l'État reste très forte. Il est nécessaire de rester vigilants, mobilisés et solidaires des structures locales pour défendre ces emplois essentiels au lien social. En les soutenant, on ne finance pas simplement des emplois, mais aussi des vies, des parcours et des solidarités qui donnent de la force et de la dignité à la vie locale. Awa Diaby concluant son propos par des remerciements en direction des salariés du CRL 10.

**Mme CORDEBARD** se félicite de la mobilisation qui a obligé l'État à débloquer 9 postes supplémentaires d'adultes-relais. Il est regrettable que la Ville de Paris et l'État ne puissent travailler ensemble sur le constat – par ailleurs partagé – que tous ces investissements dans les quartiers sont efficaces et qu'ils doivent être préservés pour maintenir un bon équilibre et assurer la vitalité des quartiers parisiens. Madame la Maire invite ensuite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20
Nombre de voix exprimées		21 dont une procuration
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

## 2025 DDCT 177 – Assemblées citoyennes d'arrondissement

Rapporteur : Raphaël BONNIER

**M. BONNIER** indique que la délibération DDCT 177 offre l'occasion de mesurer le chemin parcouru en matière de démocratie locale à Paris depuis 25 ans. À l'heure où la démocratie est remise en cause partout dans le monde, où les pouvoirs autoritaires progressent et les démocraties libérales semblent s'affaiblir, il est essentiel de se replonger dans la démocratie locale et de constater sa force et sa vigueur. Il y a pourtant des raisons de s'inquiéter car, au niveau national, le Président ne respecte pas le résultat des élections à la suite de la dissolution qu'il a lui-même provoquée, et un pouvoir sans majorité s'obstine à mener une politique massivement rejetée par les électeurs.

Le mode de scrutin des élections municipales a été modifié à Paris, Lyon et Marseille moins d'un an des élections, au cœur de l'été et à la faveur d'une alliance baroque entre les macronistes, le Rassemblement National et la France Insoumise, avec pour conséquence de déconnecter le futur Conseil de Paris des arrondissements. Enfin, une ministre de la Culture, mise en examen pour corruption passive et trafic d'influence, mène aujourd'hui une campagne trumpiste avec le soutien des médias du groupe Bolloré, et d'un parti, Les Républicains, dont elle est suspendue pour sa participation au Gouvernement, mais sans le soutien du parti présidentiel qui soutient pourtant le Gouvernement auquel elle appartient.

Fort heureusement, la Ville de Paris continue de fonctionner et la démocratie locale progresse. Le Budget Participatif, dont la 11<sup>e</sup> édition vient de s'achever, a rassemblé plus de 160 000 votants dans tout Paris, dont plus de 9 000 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Aujourd'hui, c'est plus de 25% du Budget d'investissement de la Ville qui sont décidés de manière participative grâce au BP et aux différentes concertations. Les votations citoyennes ont permis de donner la parole aux habitant.es sur des sujets très concrets et leur ont conféré un véritable pouvoir de décision : trottinette en libre-service, triplement du tarif de stationnement pour les SUV. L'Assemblée citoyenne de Paris, qui a été créée en 2021, a eu trois promotions qui ont produit des analyses et des expertises très précieuses grâce à une méthode novatrice qui renouvelle la façon de mener la démocratie locale.

C'est dans la suite de ces travaux qui s'inscrit la délibération DDCT 177. Celle-ci vise à donner aux arrondissements volontaires la possibilité de créer localement des assemblées citoyennes à l'aide d'une méthodologie claire et partagée, qui a été coconstruite par l'Assemblée citoyenne, les élu.es, les services et les habitant.es. Tirage au sort, accompagnement des citoyen.nes membres de l'Assemblée, formation, indemnisation, les principes de ces assemblées sont clairs et laissent aux arrondissements des marges d'adaptation locale pour ancrer leur fonctionnement dans les arrondissements au plus proche du terrain. La période de fin de mandat n'est pas propice au lancement de nouveaux projets, mais, à travers cette délibération, il sera possible de donner des débouchés concrets à ces propositions, afin de permettre aux prochaines équipes municipales de se saisir de cet outil novateur pour continuer à réinventer la démocratie locale, celle qui permet aux citoyen.nes d'avoir la parole et de participer concrètement aux décisions qui les concernent.

**M. FORT** estime que l'Assemblée citoyenne et ses déclinaisons à l'échelle des arrondissements ne renforceront pas la démocratie participative, mais, bien au contraire, sont destinées à l'affaiblir. Il partage le principe d'associer davantage les Parisiennes et les Parisiens à la prise des décisions municipales en renforçant la participation citoyenne ainsi que l'objectif d'augmenter la diversité des structures de participation citoyenne mises à disposition des habitant.es de l'arrondissement. Or, l'Assemblée citoyenne est composée de 70% de personnes tirées au sort et de 30% de personnes nommées. Ses membres auront un mandat de 10 à 18 mois et seront indemnisés.

Le premier problème qui se pose concerne l'articulation des assemblées citoyennes avec les conseils de quartiers. L'impression est que les deux structures se superposent sans pour autant dialoguer entre elles, et cela à un moment où les conseils de quartier, dans tous les arrondissements, rencontrent de nombreuses difficultés à fonctionner. L'ajout d'une structure supplémentaire risque de créer plus de confusion que de démocratie locale. Le deuxième problème porte sur le risque d'opacité voire de clientélisme. Il vaudrait mieux que les membres des assemblées citoyennes soient 100% tirés au sort et qu'il n'y ait pas un 30% d'entre eux issus des conseils de quartier et des associations avec lesquelles la majorité municipale travaille d'habitude.

Le troisième problème est celui de l'indemnisation. La majorité municipale crée une structure supplémentaire à l'échelle de l'arrondissement et indemnise les personnes qui font partie de cette structure. Comme M. FORT, tous les élu.es d'arrondissement de l'opposition ne sont pas rémunérés. Le message qui se lit entre les lignes c'est qu'il est inutile de s'engager, de présenter un projet aux électeurs car il suffit d'accéder à ces assemblées citoyennes via une association figurant dans le quota à la main de la Mairie d'arrondissement. Pour M. FORT, la délibération DDCT 177 n'est rien d'autre qu'une communication de façade et de fin de mandat sur la démocratie participative qui en ressortira affaiblie. Par conséquent, il votera contre.

**M. RAIFAUD** rappelle qu'au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris du mois de juillet était passée une délibération qui visait à renforcer la démocratie locale et le pouvoir décisionnel des habitant.es en recommandant un ensemble de 20 mesures. Le fait qu'il y ait une Assemblée citoyenne avec des personnes tirées au sort et rémunérées pour participer aux travaux, c'est extrêmement intéressant. C'est ce qui a été fait pour la Convention citoyenne pour le Climat, dont les propositions auraient mérité d'être prises en compte par le Gouvernement. Il faut aller dans cette direction pour associer des personnes qui pour la plupart sont éloignées du débat public. Elles pourront se former, prodiguer des conseils avisés et formuler des projets très ambitieux. A ce titre, le travail fait sur le logement à Paris par l'assemblée citoyenne était de très grande qualité.

Tout en étant favorables à l'Assemblée citoyenne de Paris, les élu.es écologistes émettent toutefois une réserve sur ses déclinaisons à l'échelle des arrondissements. Ils se posent la question de leur articulation avec les instances de démocratie participative déjà existantes, et notamment les conseils de quartiers, ainsi

qu'avec les autres structures qui sont en place dans le 10<sup>e</sup> – le Conseil des Séniors, le Conseil local du Handicap, le Conseil administratif de la Caisse des Écoles, etc. Le projet de délibération n'est pas abouti car il faudrait que chaque arrondissement ouvre une réflexion sur l'articulation de l'assemblée citoyenne locale avec ses différentes instances, mais aussi sur les nouveaux droits qui pourraient être octroyés aux parisien.nes à l'échelle de l'arrondissement. Ce travail ne pourra être réalisé qu'après les élections de mars 2026. Pour cette raison, les élu.es écologistes préfèrent s'abstenir.

**M. BONNIER** relève la contradiction des propos de M. FORT qui, d'une part, revendique le renforcement des pouvoirs des arrondissements et, d'autre part, vote contre la délibération DDCT 177 parce qu'elle ne précise pas l'ensemble des réglementations que les arrondissements vont devoir décider. En revanche, la question sur leur fonctionnement est pertinente, ainsi que celle sur leur articulation avec les instances déjà existantes. Il ne faut pas attendre que les réponses viennent de la DDCT ou de la Ville de Paris, c'est l'équipe qui gérera le 10<sup>e</sup> qui devra inventer pour cette nouvelle structure des modèles de démocratie participative qui ne seront pas forcément identiques à ceux des autres arrondissements, mais qui devront s'adapter à la réalité du territoire. Il précise qu'il ne faut pas s'enfermer dans une opposition de principe.

En ce qui concerne la question de l'indemnisation, c'est un parti pris important de considérer que les citoyen.nes qui participeront aux travaux devront être rémunérés. Il ne faut pas oublier non plus qu'il ne s'agit pas d'une assemblée permanente et que ses membres seront payés seulement les jours où ils siégeront, exactement comme les jurés d'assises, soit 100 euros par jour. Cette indemnisation n'est pas comparable à la rémunération perçue par les maires et élu.es locaux. M. BONNIER comprend bien qu'il est difficile pour un élu.e de l'opposition d'effectuer son travail sans être rémunéré, mais ce n'est pas une raison pour priver d'indemnisation les personnes qui s'engagent dans les assemblées citoyennes et qui vont prendre sur leurs temps personnel et de travail pour participer à ces assemblées. C'est en fait le même principe d'indemnisation que pour les jurés d'assise.

Quant au fait que celles-ci délégitimeraient les conseils d'arrondissement, la démocratie participative ne s'oppose pas et ne peut pas suppléer la démocratie représentative. Les assemblées citoyennes n'auront pas pour rôle de prendre des décisions à la place des élu.es, mais de faire de propositions, d'instruire des sujets, de nourrir le débat public, d'évaluer les politiques publiques et d'avoir un rôle de veille et d'alerte, tout en ayant la capacité de suivre les travaux dans la durée. Pour ce qui est enfin des conseils de quartier, après la période Covid qui les avait effectivement affectés, ils sont dynamiques et ont pu se régénérer, se renouveler et retrouver leur dynamisme.

**Mme CORDEBARD** souligne que c'est l'Assemblée citoyenne de Paris qui a préconisé sa déclinaison à l'échelle des arrondissements. Ceux-ci auront des marges de manœuvre importantes pour permettre une plus grande adéquation de la nouvelle instance aux dynamiques locales. La proposition d'installer une assemblée citoyenne dans chaque arrondissement arrive à un moment particulier, où il convient de surveiller en attendant que les prochaines élections municipales se soient déroulées. Personnellement,

Mme CORDEBARD estime qu'il s'agit d'un dispositif dont les arrondissements auraient intérêt à se saisir. On ne doit pas craindre que les citoyen.nes s'engagent, donnent leur avis et formulent des propositions. Bien au contraire, ils doivent tirer profit de la richesse apportée dans le débat public par une vision autre. Cela a été constaté par le passé à l'échelle parisienne : l'Assemblée citoyenne parisienne a montré qu'elle peut donner de bonnes idées dans de nombreux domaines. Madame la Maire invite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20	
Nombre de voix exprimées		21 dont une procuration	
POUR	14	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstentions	6 (Les Écologistes pour Paris 10)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

#### **2025 DAE 117 – Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions**

Rapporteure : Enora BRETON

**Mme BRETON** informe que, comme tous les ans à l'approche des fêtes de fin d'année, la Ville de Paris souhaite soutenir les associations de commerçants qui jouent un rôle clé dans l'animation populaire et familiale et la vitalité de leurs quartiers. Comme en 2024, les quatre associations du 10<sup>e</sup> qui ont déposé une demande de subvention ont reçu une réponse favorable. Il s'agit des associations de commerçants des rues Beaurepaire, Lancry, Château-d'Eau et haut du Faubourg Saint-Martin. L'association des commerçants de Belleville, qui est domiciliée dans le 20<sup>e</sup>, mais compte des membres dans le 10<sup>e</sup>, a déposé une demande de subvention pour la première fois et l'a obtenue. Cette association a été rencontrée avec Madame la Maire et elle est très motivée pour mettre en place de nouveaux projets dans le quartier et qui a brillamment organisé la fête de la lune

La délibération DAE 117 permet également d'ajuster les règles d'attribution des subventions, afin de préserver la solvabilité et l'équité du dispositif alors que le nombre des bénéficiaires augmente. Mme BRETON profite de l'occasion pour inviter tous les présents à privilégier les commerces de proximité pour leurs achats de Noël.

**M. FORT** indique que, comme chaque année, il votera en faveur des subventions destinées aux associations de commerçants. Les fêtes de fin d'année représentent un moment important pour eux et les illuminations apportent de joie et de la bonne humeur dans les rues de Paris. Il est regrettable qu'il n'y ait pas davantage d'associations de commerçants du 10<sup>e</sup> comme le rapporte Madame Enora BRETON. C'est important que les

commerçants se saisissent de ce dispositif permettant à la fois d'illuminer les rues et de mettre en avant l'activité commerçante dans les quartiers de l'arrondissement.

**Mme BRETON** est d'accord avec M. FORT qu'il serait bien que d'autres associations de commerçants du 10<sup>e</sup> profitent de ce dispositif. Il lui rappelle toutefois que les subventions s'obtiennent par demande et que ce sont les commerçants qui doivent la faire. Le cabinet de Mme la Maire, en lien avec les associations déjà en place, est par ailleurs extrêmement disponible pour accompagner les nouvelles demandes et à aider la constitution des dossiers.

**Mme CORDEBARD** la remercie pour ses précisions et propose aux élu.es de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20
Nombre de voix exprimées		21 dont une procuration
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

*En tant que présidente de la Sem Paris Commerces, Mme CORDEBARD n'a pas le droit de participer au débat sur la délibération DAE 170. Elle quitte la salle et laisse M. ALGRAIN, son premier adjoint la remplacer provisoirement.*

## 2025 DAE 170 – Clôture des opérations Vital'Quartier

Rapportrice : Enora BRETON

**Mme BRETON** indique que l'objet de la délibération DAE 170 est, d'une part, de préciser les modalités de clôture des dispositifs Vital'Quartier 1 et 2 et d'en approuver les bilans et de faire en sorte que la Ville puisse récupérer son pouvoir de préemption qui avait été délégué à la SEMAEST

La Ville a souhaité renforcer son action en matière de commerce avec la création de la Semaest en 2003 – devenue aujourd'hui la Sem Paris Commerces – , en lançant l'opération Vital'Quartier 1 jusqu'en 2015, en faisant Vital'Quartier 2 jusqu'en 2022 et en lançant en 2017 le Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Pendant toute cette période, les dispositifs ont évolué et ont pris de l'ampleur en passant d'une action qui portait sur 6 secteurs à l'ensemble de Paris. Une des évolutions majeures a été la création de la foncière Paris Commerce en 2013, avec un changement de stratégie qui est aujourd'hui plus

patrimoniale. Le dispositif actuel permet d'agir sur tout Paris selon le processus suivant : la Ville peut user de son droit de préemption pour acquérir des locaux commerciaux mis à la vente ; ces locaux sont revendus à la Foncière Paris Commerces, créée en 2013, qui en confie la gestion et la commercialisation à la Sem Paris Commerces. S'il y a eu des évolutions pendant cette période, il y a eu aussi une constante qui consistait à lutter contre la mono-activité et favoriser l'implantation d'activité d'artisanat, culturelle, d'entreprises de l'ESS et de commerces de proximité à chaque fois indépendants.

En ce qui concerne le bilan de Vital'Quartier 2, ses opérations ont porté sur deux secteurs du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le premier est Château-d'Eau/Lancry, qui souffrait d'une mono-activité des grossistes en textile. L'action de Paris Commerces a transformé cette portion de rue de manière très visible, avec une augmentation de près de 20% des commerces de proximité dans ce petit secteur. Le second est le secteur « Entre deux gares », situé à côté des quartiers Sainte-Marthe et Château-d'Eau/Strasbourg, où il s'agissait de contrecarrer la prolifération de fast-food et de boutiques de téléphonie. À ce jour, avec les locaux de Vital'Quartier 2 conservés et les préemptions plus récentes, 35 locaux sont gérés par la Sem Paris Commerces dans le 10<sup>e</sup>.

Mme BRETON précise que le dispositif Paris Commerces inclut également le GIE Paris Commerces qui, avec les mêmes objectifs que la Sem, s'occupe de la commercialisation des locaux commerciaux des bailleurs sociaux Paris Habitat, RIVP et Élogie-SIEMP lorsqu'ils se libèrent, ce qui représente environ plus de 250 locaux en rez-de-chaussée dans l'ensemble de l'arrondissement. Paris Commerces est un outil qui a été inventé pour permettre à la Ville d'agir dans un domaine où les compétences des collectivités sont assez restreintes et limitées par la liberté des commerces. Bien qu'il ait déjà énormément évolué, cet outil peut encore être amélioré. Dans le 10<sup>e</sup>, où des quartiers comme Sainte-Marthe présentent des enjeux spécifiques, il a été nécessaire de recourir à d'autres dispositifs tels que le Budget Participatif et le bail emphytéotique pour avancer, ce qui peut prendre un certain temps. Si l'on veut aller plus loin dans les acquisitions, le moment est venu de débattre des moyens pour y parvenir. Madame Breton invite à voter cette délibération pour clôturer ces opérations, et dont le bilan est positif avec une intervention sur plus de 800 locaux parisiens.

**M. FORT** votera en faveur de la délibération. Il estime que Vital'Quartier est un bon dispositif et que la Sem Paris Commerces est un bon outil pour traiter les problématiques liées aux commerces dans les différents quartiers parisiens. Toutefois, ce dispositif et cet outil ne sont pas suffisamment soutenus financièrement et qu'il y a un manque de volonté politique sur ce sujet. Paris enregistre une chute démographique importante, avec environ 130 000 personnes qui ont quitté la capitale depuis 2014, ainsi qu'un taux de vacance commerciale assez élevé (10% des commerces parisiens). Face à cela, la Ville de Paris doit se saisir avec fermeté de ce dispositif et de cet outil pour soutenir les commerces et les artisans parisiens à cause de la chute démographique et soutenir le développement de nouvelles activités en créant de nouveaux quartiers commerçants qui correspondent aux attentes des habitants.

Les trois dispositifs, Vital'Quartier 1 et 2 et CRC, ne sont intervenus que sur 1,25% des commerces parisiens, trop peu par rapport aux enjeux décrits. M. FORT souhaiterait que la Sem Paris Commerces, dont Mme CORDEBARD est la présidente, fasse les demandes nécessaires pour investir davantage et casser la logique de mono-activité. Le manque de volonté politique dans le 10<sup>e</sup> est flagrant, les quartiers qui ont été concernés par les dispositifs Vital'Quartier avec des résultats très limités. Le boulevard de Strasbourg, dont une partie rentrait dans le dispositif Vital'Quartier 2, un seul commerce est rentré dans le dispositif. Dans le quartier de Sainte-Marthe, deux commerces ont été préemptés sur la totalité des lots appartenant à la société qui à la majorité des lots. Quant au secteur « Entre deux gares », la mono-activité est toujours flagrante.

**M. CLERWALL** se félicite des réussites des opérations Vital'Quartier, et notamment des interventions menées conjointement dans les quartiers Politique de la Ville pour préserver les activités économiques et culturelles. Celles-ci n'ont pas le niveau de rentabilité nécessaire pour survivre à Paris et sont menacées par des loyers prohibitifs. Cette situation a un lien avec la crise du logement et impacte toutes les activités associatives, sociales et culturelles qui ne rentrent pas dans les critères financiers et économiques des exploitants de l'immobilier commercial. Il est temps de commencer à réfléchir sérieusement à la manière de pallier les dysfonctionnements du marché.

Il existe cependant de petits territoires qui sont parvenus à maintenir, voire développer, la richesse et la diversité de leur tissu commercial grâce au dispositif Vital'Quartier, comme le secteur Château-d'Eau/Lancry dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Toutefois, M. CLERWALL précise qu'un trop grand nombre de quartiers n'ont pas bénéficié de ce dispositif, et notamment celui de Sainte-Marthe soumis à la pression d'un opérateur immobilier qui est en train de le diriger vers la mono-activité. Il précise que ce n'est pas parce que on a des friperies, des dessinateurs de sac à main, des micro brasserie ou encore des tatoueurs qu'on a une véritable diversité commerciale. Ce quartier est toujours en voie d'appauvrissement culturel, avec le départ des activités artistiques et artisanales et la disparition des activités associatives comme la librairie. Et pourtant, en début de mandature, ces activités avaient été inscrites dans l'accord de la majorité. Celle-ci s'était engagée à les protéger et à les promouvoir, et avait pu obtenir une autorisation de programme de 4 millions d'euros fléchés vers Sainte-Marthe. Mais en dépit de cela, elle a laissé passer bien d'opportunités de préemption, qui auraient permis de disposer de locaux où des activités artistiques ou associatives auraient pu s'installer. En cette fin de mandature, M. CLERWALL appelle à fournir un effort afin d'amorcer une dynamique dans l'esprit de Vital'Quartier à Sainte-Marthe qui est aujourd'hui un haut lieu de la consommation gentrifiée.

**M. JOUSSELLIN** demande une explication de vote et informe que les élu.es communistes voteront en faveur de la délibération DAE 170 et rappelle à M. FORT que le local du boulevard de Strasbourg, par lui évoqué, avait été préempté à la suite de l'occupation des personnes qui y travaillaient en 2014-2015. À cette occasion, les élu.es communistes avaient soutenu leur lutte en y participant activement, et avaient fait reconnaître, pour la première fois en France, la traite des êtres humains dans le monde du travail.

**Mme BRETON** précise à M. FORT, qui accuse de manque de volonté politique la majorité de gauche, que c'est celle-ci qui a créé le dispositif Paris Commerces. Ce dispositif a beaucoup progressé car, au départ, il concernait seulement six secteurs, alors qu'aujourd'hui il concerne tout Paris. Il est nécessaire qu'il monte encore en puissance et qu'il soit ajusté pour mieux s'adapter aux spécificités des arrondissements. Quant au quartier de Sainte-Marthe, tous les groupes de la majorité travaillent pour trouver des solutions. La préemption en est une, mais à condition qu'il y ait une mise en vente et, pour le moment, l'investisseur n'a pas l'intention de vendre car il est dans une démarche purement spéculative.

**M. ALGRAIN** se réjouit que M. FORT vote en faveur de la délibération DAE 170 et invite les autres élu.es à en faire autant.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de voix exprimées		19 dont une procuration	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Alexandra CORDEBARD)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

*Mme CORDEBARD regagne la séance.*

## **2025 DJS 130 – Adaptation exceptionnelle du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2025**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**Mme DUMOULIN** rappelle que cette délibération est exceptionnelle car elle montre l'accroissement très impressionnant du nombre de demandeurs pour le dispositif Paris Jeunes Vacances et rappelle que ce dispositif promeut le droit aux vacances, l'autonomie et l'émancipation des personnes. Cela se traduit concrètement par une aide de 200 € sous forme de chèque vacance. Les commissions d'arrondissement se réunissent, dans le 10<sup>ème</sup> il y en a trois par an. Aujourd'hui en fin de mandat, il y a 3 fois plus de demandes qu'en début de mandat. Cet accroissement est parisien et cette année il y a eu une difficulté pour traiter toutes ces demandes car il n'y avait pas les ressources humaines pour les instruire. Le travail a néanmoins été fait. Fort de ce constat 50 000 € supplémentaires sont venus abonder l'enveloppe de 225 000 € initiale. Les critères de répartitions entre les arrondissements sont toujours les mêmes (socio-démographiques) et cela se traduit concrètement par la mobilisation de 63 aides pour le 10<sup>ème</sup> arrondissement au lieu de 51 prévues initialement au budget. Face à cet accroissement des demandes, les élu.es jeunesse ont fait remonter la nécessité d'adapter le dispositif, comme : la tranche d'âge, la part que représente l'aide par

rapport au budget global du projet. Il faut aussi remettre les associations prescripteuses au cœur du dispositif. Ce travail est en cours au niveau parisien.

Mme DUMOULIN rappelle que d'autres dispositifs contribuent à l'émancipation et à l'autonomie des jeunes, à l'instar de Quartier Libre qui invite les jeunes entre 16 et 30 ans à créer une association et à développer un projet à l'échelle de leur quartier ou de leur arrondissement, et qu'il faut veiller à ajuster ces dispositifs à la demande aux besoins.

**M. RAIFAUD** souhaite souligner l'importance pour les jeunes d'avoir un droit aux vacances ou réaliser un projet avec l'aide de la Ville. Le fait que les dossiers reçus dans le cadre du dispositif Paris Jeunes Vacances soient fortement augmentés est, d'une part, le signe des difficultés accrues rencontrées par les jeunes et leurs familles et, d'autre part, le signe que ce dispositif est connu et rencontre du succès.

**Mme CORDEBARD** profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Mme DUMOULIN de son investissement auprès des jeunes tout au long de la mandature. Son travail a été innovant et efficace, car la politique jeunesse n'avait pas encore été traitée à l'échelle de l'arrondissement. La DJS est une des directions de la Ville qui a pris le tournant de la territorialisation le plus tardivement, et il fallait un pilote localement pour mettre en mouvement l'ensemble des dispositifs afin de les rendre accessibles. Grâce au travail de réseau réalisé par Mme DUMOULIN, les jeunes sont désormais informés de l'existence de ces dispositifs, par conséquent les demandes augmentent et des ajustements pourront être mis en place. Le travail engagé en faveur des jeunes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement a progressé. En parallèle, le travail de Mme DUMOULIN a également permis de faire progresser le soutien aux séniors, pour lesquels elle a animé un ensemble de réseaux qui ont permis un accompagnement plus efficace et plus humain. Madame la Maire invite ensuite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		20 dont une procuration
POUR	20	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

#### **2025 DAC 311 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Isidore et Claire Weyl au 12 rue de Valenciennes à Paris (10<sup>e</sup>)**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** souligne la nécessité de transmettre la mémoire pour ne pas répéter les mêmes crimes. C'est la mission des élu.es de porter ce travail surtout quand on pense que le front républicain serait mort

et qu'il serait possible d'essayer un parti sous prétexte que personne ne l'a essayé. C'est oublier que ce parti est le parti politique héritier du pétainisme et dont le fondateur est le seul responsable politique français de l'après-guerre à ne jamais avoir dénoncé la folie antisémite, xénophobe et génocidaire d'Adolph Hitler et à avoir nié l'existence des chambres à gaz. Il ne faut pas oublier non plus qu'entre 1941 et 1944, certains membres de l'actuel Conseil d'arrondissement n'auraient pas pu exercer leurs fonctions pour la seule raison qu'ils étaient juifs. C'est ce qui est arrivé à Isidore Weyl.

Isidore Weyl, né à Dax le 4 février 1872, s'installe à Paris dans les années 1890 après s'être engagé comme volontaire pour quatre ans dans l'armée française. Très tôt sensible aux causes républicaines et à la justice sociale, il prend position en faveur du capitaine Dreyfus dès 1898 et participe à plusieurs souscriptions en son soutien et à celui de l'officier Picard. En 1900, il épouse Claire Dreyfuss, née à Nevers le 23 août 1880, avec laquelle en 1909 il va habiter au 12 rue de Valenciennes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Entrepreneur dans le domaine des transports, Isidore Weyl s'implique également dans la vie locale et, par décret en date du 7 décembre 1935, il est nommé adjoint au maire du 10<sup>e</sup>. Son épouse, quant à elle, préside le Comité d'aide aux enfants du 10<sup>e</sup>, qui distribue des jouets et des vêtements chauds aux familles défavorisées. Le couple participe activement à des actions de solidarité, notamment en faveur des réfugiés allemands, tchèques et espagnols à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Pendant l'Occupation, la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des juifs leur interdit toute fonction élective. Malgré ses démarches pour bénéficier de la loi prévoyant que certains juifs puissent rester à leurs postes en raison de « services exceptionnels » rendus à la nation, Isidore Weyl doit renoncer à son mandat. Il est arrêté avec sa femme à son domicile le 23 octobre 1943. Le couple est interné dans le camp de Drancy et ensuite déporté à Auschwitz, en Pologne, par le convoi n°61 le 28 octobre 1943. Ils décèdent le 15 novembre 1943 à Auschwitz. Isidore et Claire Weyl sont reconnus Morts pour la France et Isidore Weyl est nommé adjoint honoraire du 10<sup>e</sup> arrondissement en 1947.

Afin d'honorer leur mémoire, la délibération DAC 311 propose qu'une plaque commémorative soit apposée sur la façade du 12 rue de Valenciennes où ils vécutrent de 1909 jusqu'à la date de leur déportation. Le texte de la plaque sera le suivant : « Ici habitèrent Isidore Weyl, Maire adjoint du 10<sup>e</sup> arrondissement, et son épouse Claire Weyl, Présidente du Comité d'aide aux enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement de 1909 à 1943, déportés à Auschwitz, morts pour la France ». Il est précisé qu'en raison d'un problème de date il y aura un amendement technique lors du conseil de Paris. A travers cette plaque les élu.es expriment haut et fort le devoir commun de ne jamais oublié ; mais aussi de rappeler que la menace est toujours là. Ce qui a été fait aux juifs en 1940 peut recommencer, toucher d'autres populations, persécuter d'autres population du fait de leurs religions, leurs origines, leurs opinions politiques, leurs orientations sexuelles ou leurs appartances à un certain groupe social.

**Mme DUMOULIN** souhaite mettre en évidence l'importance des plaques commémoratives qui, dans l'espace public, rappellent les personnes assassinées parce que juives. Le projet politique des nazis était de

les effacer du monde des humains. S'il n'est pas possible de ressusciter les morts, il est possible de lutter contre l'effacement des êtres en préservant leur mémoire. C'est la force des plaques commémoratives qui sont dans les écoles, les collèges, les lycées et qui énoncent les noms des élèves et des personnels assassinés. Cet acte de réparation n'est pas seulement tourné vers le passé, car l'extrême droite finit toujours par assassiner. Et à ce propos, Mme DUMOULIN tient à exprimer sa stupéfaction face au constat que, dans le paysage politique actuel, des partis qui s'auto-déclarent républicains tendent à se rapprocher, à s'associer et à se compromettre avec l'extrême-droite.

**Mme CORDEBARD** salue le travail de mémoire qui a été réalisé tout au long de la mandature en apposant des plaques commémoratives dans l'espace public du 10<sup>e</sup>. Celle en hommage à Isidore et Claire Dreyfus est la douzième relative à la Seconde Guerre mondiale. Elle remercie Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE d'avoir rendu possible ce travail de mémoire qui représente également une manière d'éclairer le présent et de se projeter dans l'avenir. Plus de 140 membres du Rassemblement National siègent aujourd'hui à l'Assemblée nationale. C'est un sujet qui soulève un grand nombre de questions et d'inquiétudes, et sur lequel tous les élu.es du Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> se trouvent d'accord : il est nécessaire de s'unir afin qu'aucune compromission avec l'extrême-droite ne soit tolérée. Madame la Maire invite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20
Nombre de voix exprimées		21 dont une procuration
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

#### **2025 DAC 169 – Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'« Art pour grandir » et l'héritage olympique**

Rapporteure : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** rappelle que, depuis plusieurs années, la Ville de Paris et la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement veillent à soutenir des associations et à développer des dispositifs pour promouvoir la culture et la mettre à disposition d'un large public, en particulier de celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Tout récemment, un « Tandem Culture » a été mis en place par la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris. Il permet un partenariat étroit entre les centres sociaux du 10<sup>e</sup> et le musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Pendant trois ans, des visites, des rencontres et de nombreux ateliers seront ainsi possibles pour les habitant.es des quartiers populaires de l'arrondissement.

En ce qui concerne la délibération DAC 169, elle s'adresse aux publics scolaires. Il s'agit de soutenir l'implantation de résidences artistiques dans les collèges du Réseau d'Éducation Prioritaire et dans ceux en Réussite Éducative. Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif « L'art pour grandir », dont l'objectif est de permettre aux jeunes Parisiens de se familiariser avec les pratiques artistiques et de découvrir les lieux de production, de création et des œuvres. Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les structures culturelles intéressées ont été invitées à présenter des projets articulés autour du lien entre l'art et le sport.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, trois projets ont été retenus. Le premier rentre dans le cadre des résidences « théâtre, arts de la marionnette et théâtre d'objet », le deuxième et le troisième dans celui des résidences pluridisciplinaires et portant, respectivement, sur le basket et le graphisme au collège de la Grange-aux-Belles et sur la biennale numérique au collège Françoise Seligman.

**M. ALGRAIN** profite de la délibération DAC 169 pour « faire un pas de côté » et porter l'attention sur deux délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions, mais qui figurent dans l'ordre du jour du CA, la DASCO 31 et la DJS 22. La première propose de soutenir 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport », parmi lesquels deux associations du 10<sup>e</sup> : Quai de Jemmapes X et la compagnie de danse The Soul Soldiers qui interviennent dans plusieurs collèges pour lutter contre le décrochage scolaire. La DJS 22, quant à elle, reconduit le dispositif « Paris Sportives », né pendant les JOP 2024 pour favoriser la mixité dans les terrains de sport en accès libre. Elle propose de subventionner cinq associations dans le 10<sup>e</sup> arrondissement : du judo au basket, de la danse au football, avec un accent fort sur la participation féminine à la pratique sportive.

Ces trois délibérations qui portent sur l'éducation par la culture, l'art et le sport incarnent parfaitement le concept de « héritage vivant des Jeux », un héritage qui ne s'est pas arrêté à l'été 2024, mais qui continue à irriguer les quartiers de la capitale, ses établissements scolaires et ses associations. Cette politique participe pleinement au projet éducatif territorial de Paris visant à réduire les inégalités sociales et culturelles et à faire de chaque collège un lieu d'éveil, de création et de citoyenneté. À travers ces trois délibérations, M. ALGRAIN souhaite également saluer le travail de la direction des Affaires culturelles de la DASCO et de toutes les structures partenaires. Leur engagement fait vivre concrètement la promesse d'une ville qui éduque, qui inspire et qui fait grandir.

**Mme CORDEBARD** rappelle que le dispositif « Art pour grandir » est ancien. Il a été porté par la gauche politique au moment de son arrivée à la Mairie de Paris et s'est ensuite développé pour s'enrichir dernièrement grâce à l'héritage des JOP 2024. Madame la Maire est fière que la Ville continue de soutenir les structures qui se sont engagées à promouvoir le sport, l'art et la culture auprès des publics les moins favorisés. Elle invite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		20
Nombre de voix exprimées		21
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

*M. JOUSSELLIN donne son pouvoir à Mme PATRICE et quitte la séance. En effet, Madame CORDEBARD précise que Elie JOUSSELLIN, son directeur de cabinet et la directrice générale des services ont dû se rendre dans un centre d'hébergement d'urgence car un plafond s'est écroulé.*

## **2025 DSOL 161 – Subventions (125 000 euros) et conventions avec 5 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires**

Rapporteure : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** indique que la Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des actions de remobilisation et de lien social tels que les jardins solidaires et que celui-ci s'inscrit en cohérence avec les dispositifs « Premières heures », mis en place en 2010 dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et du plan « Boost Emploi ». Ces actions visent à redynamiser et accompagner des personnes en réinsertion professionnelle, mais aussi embellir les jardins, favoriser la biodiversité et le lien social par la rencontre et la convivialité. Ces activités se déroulent en petits groupes, à raison de trois ou cinq ateliers par semaine, permettant aux participants d'acquérir des savoir-faire et des compétences techniques.

Trois jardins solidaires concernent le 10<sup>e</sup> arrondissement. Celui du square Saint-Laurent depuis 2011, celui du square Cavaillé-Coll depuis 2020 ainsi que le jardin solidaire du square de Jessaint depuis 2016, ce dernier étant situé dans le 18<sup>e</sup>, mais géré par Emmaüs Solidarité. Ce sont ces trois squares qui sont les supports éducatifs du dispositif « première heures ». En 2024, 10 personnes ont bénéficié du dispositif « Premières heures ». Les ateliers d'animation, organisés dans les trois espaces, ont été 337 et ont impliqué près de 200 personnes. En plus de cela, ont été organisés 168 ateliers de jardinage, 120 ateliers de bricolage, 39 ateliers de peinture et de mobilier, 6 ateliers d'art floral, 4 ateliers d'arts plastiques et 1 atelier « soin des pieds », ainsi que des moments festifs comme le repas de Noël et la galette des Rois et des animations en interaction avec la Semaine bleue.

**M. RAIFAUD** estime que l'installation d'Emmaüs Solidarité dans le square Cavaillé-Coll représente un vrai bienfait aussi bien pour les personnes qui bénéficient du dispositif « Premières heures » que pour tous les usagers, le jardin étant devenu aussi grâce à elles un lieu de convivialité et de solidarité. Les activités de jardinage solidaire ont contribué à apaiser l'espace public dans un quartier qui est très dense et où la cohabitation est parfois un peu compliquée. Quant au square Saint-Laurent qui est en travaux, il sera bientôt réinvesti par Emmaüs Solidarité qui reprendra ses activités dès que les travaux en cours seront terminés.

**Mme CORDEBARD** se souvient de la première fois que Alain-Pierre alias Pierrot avait mis en place des activités de jardinage solidaire dans le square Saint-Laurent. Elle se félicite que ces activités aient pu être développées au cours de la mandature, car le jardinage solidaire est une manière utile et intelligente d'occuper l'espace public. Elle invite ensuite les élu.es à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		21 dont deux pouvoirs
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

**2025 DSOL 168 – 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion – Conventions et avenants**

Rapporteure : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** indique tout d'abord ne pas avoir été informée qu'elle doit rapporter cette délibération. Elle indique que les projets votés dans le cadre de la délibération DSOL 168 sont tous issus du budget participatif pour ceux qui relèvent du 10<sup>e</sup> arrondissement. Cette délibération permet d'aborder la pluralité d'un réseau dense d'équipes de maraudes, d'équipes mobiles et de structures d'accueil qui s'adaptent aux spécificités du territoire dans lequel elles opèrent. Le 10<sup>e</sup> arrondissement compte aujourd'hui deux espaces de solidarité-insertion – trois avant la fin de l'année –, deux accueils de jour dont fait partie la structure Itinérances de l'association Aurore, 26 maraudes de rue dont 10 équipes mobiles bénévoles parmi lesquelles figure la Protection Civile Paris Seine et prochainement l'association Pas à Pas. Sur les 16 maraudes professionnelles, 10 sont des maraudes spécialisées à destination d'un public dédié – public des gares, usagers de drogues, personnes atteintes de troubles psychiatriques, mineurs ou jeunes en errance ou mineurs en situation d'exploitation, personnes exilées ou nécessitant des prises en charge médicales.

Chaque année, les résultats de la Nuit de la Solidarité montrent que le nombre des personnes à la rue dans le 10<sup>e</sup> est élevé, 244 en 2025. Le 10<sup>e</sup> arrondissement représente 9% des signalements des personnes isolées auprès du SIAO et 7% des signalements des familles à la rue. Depuis 1995, la municipalité a patiemment élaboré ce maillage d'intervenants et de lieux d'accueil pour répondre aux besoins des personnes à la rue et les accompagner vers les soins et l'insertion. Elle précise que malgré la saturation des dispositifs, il y a une bonne coopération entre les acteurs. Faire disparaître l'un des outils qui participent à l'équilibre des territoires parisiens comme les HSA (Haltes soins addictions), qui accueillent 80% de personnes sans domicile fixe, signifierait rejeter ces personnes à la rue. Aujourd'hui, c'est peut-être un amendement

parlementaire inter-groupes qui permettra de prolonger temporairement ce dispositif. Elle conclue que le travail des équipes doit être soutenu et encouragé et invite les conseiller.es à voter cette délibération en précisant les montants de financements à attribuer aux structures.

**Mme JUILLET** souligne le fait que les associations de solidarité sont indispensables et qu'elles doivent être défendues. Elles représentent la première main tendue vers les personnes en situation de très grande précarité, elles leur fournissent un accueil, un hébergement, une aide alimentaire, des espaces de repos et un accompagnement vers l'accès aux droits. La délibération DSOL 168 propose d'accorder notamment des subventions à deux associations de solidarité du 10<sup>e</sup> : l'association Aurore, afin d'équiper et d'aménager un accueil de jours pour des jeunes en errance, et la Protection Civile Paris Seine pour l'acquisition d'un vélo-cargo électrique permettant de faciliter les maraudes.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement a toujours soutenu les projets à destination des personnes les plus fragiles et de la jeunesse. Il ne se satisfera jamais du désengagement de l'État, de son silence vis-à-vis des jeunes en situation d'extrême vulnérabilité. Ces jeunes, qui ont entre 16 et 25 ans, c'est-à-dire entre l'âge de la fin de la scolarisation obligatoire et celle où ils peuvent percevoir le RSA, trouvent dans les associations de solidarité un repère stable, qui leur permet de bénéficier d'aides administratifs et financiers très concrets ainsi que d'outils pour reconstruire l'estime de soi. Madame Juillet précise les dangers de la rue « qui fait vieillir et qui fatigue ». Les associations qui gèrent ces lieux où les jeunes peuvent se retrouver doivent être entendues, écoutées et soutenues. Quand l'État ne le fait pas, notre collectivité le fait car ces associations sont indispensables à notre collectivité et ont besoin, plus que jamais, d'être entendues et soutenues financièrement. Mme JUILLET profite de l'occasion pour remercier les salariés et les bénévoles de l'association Aurore et de la Protection Civile Paris Seine.

**Mme DUMOULIN** indique que les associations de solidarité lancent des alertes sur le retrait de plus en plus massif de l'État. Fort heureusement, tous les pouvoirs publics ne détournent pas les yeux. Les collectivités continuent d'apporter leur soutien aux associations, mais, à elles seules, ne peuvent pas tout faire. Il est important de souligner que les projets concernant le 10<sup>e</sup> dans la délibération DSOL 168 sont issus du Budget Participatif. C'est important de le souligner car cela montre bien que les habitant.es promeuvent toujours des projets visant à renforcer la solidarité. C'est le cas également pour les projets construits par les jeunes qui sont font la promotion de projets de solidarité. Mme DUMOULIN souhaite les remercier.

**Mme CORDEBARD** observe que le désengagement progressif de l'État pose déjà un certain nombre de problèmes aux associations de solidarité. Les collectivités ne peuvent pas pallier l'ensemble des manques laissés par l'État. La Ville de Paris est critiquée à cause des personnes en errance dans ses rues et de ses difficultés à les accompagner, et les responsabilités de l'État ne sont pas remises en question alors que c'est un sujet régional. Les habitantes et les habitants du 10<sup>e</sup> témoignent de leur vif intérêt pour ces questions, toutes générations confondues, car même le Conseil des Enfants de la Ville de Paris porte lui aussi, de façon spontanée, des sujets liés à la solidarité. Les habitantes et les habitants ne demandent pas à la municipalité

de faire moins, bien au contraire ils lui demandent d'aider davantage les personnes en situation de précarité.

Mme CORDEBARD salue l'engagement des salariés et des bénévoles des associations de solidarité, qui rencontrent de plus en plus de difficultés à mener à bien leurs missions, avec le nombre des personnes dans le besoin qui augmente et le volume des aides qui diminue. Les élu.es doivent être à la hauteur de cet engagement des Parisien.es et continuer à porter les valeurs d'humanisme et de solidarité nécessaires à la cohésion sociale. Même en raisonnant sur le plan strictement financier, le coût de l'abandon d'une partie de la population est bien plus élevé pour la société que l'accompagnement lui-même. C'est pourquoi, il est important de continuer à tendre la main aux personnes les plus fragiles. Madame la Maire invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19
Nombre de voix exprimées		21 dont 2 pouvoirs
POUR	21	CONTRE
Abstentions		NPPV
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité		

**Mme CORDEBARD** propose ensuite de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, après avoir informé que M. GUTTERMANN ne prendra pas part au vote de la DJS 22 en tant que membre du conseil d'administration de l'association UFOLEP.

**Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription**

**2025 DASCO 87 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros)**

**2025 DJS 22 – Héritage des Jeux : Paris Sportives – Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 47 associations pour le financement de 47 projets**

**2025 DFPE 109 – Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

**2025 DFPE 155 – Subvention (240 000 euros) et conventions avec l'association La Maison Kangourou (10<sup>e</sup>) pour des travaux de restructuration dans 2 crèches au 32 rue des Petites Écuries (10<sup>e</sup>) et 36 rue de Picpus (12<sup>e</sup>)**

**2025 DFPE 171 – Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif « Art pour grandir »**

**2025 DASCO 31 – Transformations Olympiques – Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »**

**2025 DSOL 182 – Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes**

**2025 DAC 49 – Subventions (490 00 euros) à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13<sup>e</sup>**

**2025 DAC 153 – Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Fetart pour un projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

**2025 DAC 351 – Subventions (165 000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens**

**2025 DSOL 162 – Subventions (333 540 euros) et conventions avec 30 associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens**

**2025 DSP 29 – Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif**

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	19
--------------------------------	----

Nombre de votants		21 dont 2 pouvoirs	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Philippe Guttermann pour la DJS 22)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

## VŒUX

### **V10 2025 14 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S PCF, RXELATIF AU GEL ET À LA SUPPRESSION DES APL POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EXTRA-EUROPÉENS**

*Considérant la grave crise du logement que nous traversons puisque 330 000 personnes sont sans abri, dont plus de 3 000 enfants, et que notre pays compte 2,6 millions de demandeurs de logement social ;*

*Considérant que le projet de loi de finances actuellement débattu prévoit le gel des Aides personnalisées au logement (APL) et la suppression de celles-ci pour les étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne et non boursiers, mesure qui concerne près de 300 000 jeunes ;*

*Considérant que ces aides au logement représentent souvent la seule forme de soutien public accessible à ces étudiants, et qu'elles permettent à nombre d'entre eux de subvenir à leurs besoins essentiels et de poursuivre leurs études dans des conditions décentes ;*

*Considérant que cette suppression représenterait une perte de 200 euros par mois en moyenne pour les étudiants étrangers ;*

*Considérant qu'en plus de cette hypothèse, en 2025, la Région Île-de-France présidée par Valérie PÉCRESSE a supprimé ses subventions pour le logement social en faveur des étudiants ;*

*Considérant qu'en Île-de-France, et tout particulièrement à Paris, le coût du logement étudiant est particulièrement élevé, avec un loyer moyen dépassant 700 euros mensuels, ce qui rend cette mesure socialement injuste et économiquement dévastatrice ;*

*Considérant la nécessité d'un parc public de logements étudiants et que Paris y contribue en produisant 600 logements étudiants par an et déployant un dispositif complet pour aider les étudiants à se loger, notamment via l'aide AILE de 500 à 1 000 euros pour l'installation ;*

*Considérant que, sans une politique publique ambitieuse en faveur du logement étudiant, les solutions de repli proposées par les spéculateurs – telles que le co-living – se généraliseront entraînant de fait la hausse des loyers pour toutes et tous ;*

*Considérant que, malgré l'effort de la Ville, selon le classement des villes universitaires 2025 publié par l'UNEF, Paris conserve sa position de ville la plus onéreuse pour les étudiants, avec un coût de vie mensuel de 1 626,76 euros, en hausse de 4,13% par rapport à l'année précédente ;*

*Considérant donc que cette suppression fragiliseraient encore davantage une population déjà précaire (isolement, frais d'inscription différenciés, difficultés financières, absence de solution de repli familiale), poussant de nombreux jeunes vers des situations d'endettement, de mal-logement, voire d'exclusion ;*

*Considérant que 62% des étudiants étrangers ont eu recours à l'aide alimentaire ou en auraient besoin contre 22% des étudiants français ;*

*Considérant qu'acter une telle suppression de droit aux APL viendrait à introduire une forme de préférence nationale dans l'accès au logement ;*

*Considérant que ces étudiants étrangers contribuent à la vitalité intellectuelle, scientifique et culturelle de nos universités, qu'ils participent à la recherche, à l'innovation, à la coopération internationale, et qu'ils constituent un atout pour la France, et non un coût ;*

*Considérant enfin que l'argument de la réciprocité avancé par le Gouvernement ne saurait justifier une politique de repli et de discrimination, contraire à l'esprit d'ouverture, d'égalité et de solidarité qui doit animer la République française et sa tradition universitaire ;*

*Considérant que la baisse de 5 euros des APL fut une des premières mesures d'Emmanuel MACRON comme président de la République et que cette décision inique a conduit à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS), qui a ponctionné les caisses des organismes HLM à hauteur de 1,3 milliards d'euros ;*

***Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, de Laurence PATRICE et de Philippe GUTTERMANN, élu.e.s du groupe PCF 10<sup>e</sup>, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :***

- *Interpelle le Gouvernement afin qu'il renonce au gel et à la suppression des APL pour les étudiants étrangers hors Union européenne, et engage au contraire un plan de soutien renforcé pour lutter contre la précarité étudiante, quelle que soit la nationalité des étudiants concernés ;*
- *Signe la pétition du collectif « APL en danger », portée par la Fondation pour le Logement, et exprime publiquement son opposition à cette mesure injuste.*

**Mme CORDEBARD** informe que M. JOUSSELLIN a dû quitter la séance avant le vote de la délibération DSOL 161 pour porter son aide à l'équipe d'Emmaüs Solidarité. L'un des plafonds du centre d'hébergement d'urgence, situé au 8 rue du Buisson Saint-Louis, vient de s'effondrer. Bien qu'il n'y ait pas de blessés, le centre doit être évacué et la cinquantaine de personnes qui y étaient hébergées doivent être logées ailleurs. Une information importante concerne la date anniversaire des attentats terroristes du 13 novembre 2015. Le rendez-vous pour la cérémonie commémorative est fixé, le jeudi 13 novembre, au croisement des rues Bichat et Alibert. Le quartier sera totalement fermé à la circulation piétonne et automobile de 10h30 à 14 heures. Un parcours mémoriel à travers les lieux touchés par les attentats s'achèvera, comme d'habitude, au Bataclan. Derrière l'Hôtel de Ville, où le jardin du Souvenir sera inauguré, se tiendra dans la soirée une cérémonie d'hommage aux victimes en présence des familles et des rescapés. Avant de clore la séance, Madame la Maire fait savoir que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 2 décembre à 18h30.

*La séance est levée à 21h35.*

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 <sup>e</sup> arrondissement Secrétaire de séance